

# CONCOURS BOOKTUBING : REGLEMENT



## ARTICLE 1 : CONTEXTE

Dans le cadre de la Journée mondiale du livre, les bibliothèques du Chablais valaisan lancent un concours de clip vidéo tout public. L'objectif de ce concours est de jouer « les booktubers » en se filmant et en parlant de son livre « coup de cœur » (un roman, une BD, un polar, un essai, etc.) dans un temps maximum de 2 minutes.

Les vidéos seront transmises à un jury qui élira les 3 meilleures vidéos (1 prix par catégorie : enfant, adulte, collectif) et des prix sont à gagner.

Les gagnants seront annoncés le 23 avril 2019, date de la Journée mondiale du livre.

## ARTICLE 2 : QUI PEUT PARTICIPER ?

Tout le monde, sauf les membres du jury ainsi que leur famille en ligne directe ne sont pas autorisés à participer au concours.

Les personnes mineures doivent avoir fait remplir une autorisation parentale à transmettre à la Bibliothèque de Troistorrens.

## ARTICLE 3 : CONDITIONS DU CONCOURS

**A.** Les participant-e-s doivent réaliser une vidéo de moins de 2 minutes à propos d'un livre qu'ils ont aimé.

**B.** Tout type de format actuel est accepté. Les clips peuvent être tournés avec les moyens existants (caméra, appareil photo, Gopro, tablettes, smartphone).

*NB. Si la résolution des vidéos n'est pas suffisante, les organisateurs du concours se réservent le droit, sans communication particulière aux participant-e-s, de les recadrer et de les traiter avec des filtres de couleur.*

**C.** Les clips vidéo sont à déposer sur la page Facebook d'une des bibliothèques du Chablais valaisan, en message privé.

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter du concours certains clips envoyés, notamment ceux qui pourraient s'avérer choquants, inconvenants pour le public ou hors sujet.

## ARTICLE 4 : DÉLAI D'ENVOI DES CLIPS VIDEO

Les clips doivent être envoyés jusqu'au **29 mars à minuit**, dernier délai.

## **ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES PRIX**

Trois vidéos seront sélectionnées par un jury composé de personnes en lien avec le monde de la littérature et celui de l'audiovisuel.

## **ARTICLE 6 : PRIX**

Les prix seront décernés aux participant-e-s du présent concours le 23 avril 2019, date de la Journée mondiale du livre.

Les prix ne seront ni échangés, ni convertis en espèces.

## **ARTICLE 7 : DROITS D'UTILISATION DU CLIP**

Par sa participation au concours, chaque participant-e affirme sur l'honneur être l'auteur-e du clip soumis.

Les candidat-e-s retenu-e-s cèdent aux organisateurs du concours, sans limitation de durée et gratuitement, tous les droits d'utilisation des vidéos.

## **ARTICLE 8 : DROITS A L'IMAGE ET D'AUTEUR**

Les participant-e-s s'engagent à n'envoyer que des vidéos libres de droit. En particulier, ils/elles garantissent que les personnes visibles sur les vidéos ont donné leur accord (respect du droit à l'image) ou s'en assurent auprès du représentant légal quand il s'agit de mineur-e-s. Les bibliothèques du Chablais se déchargent de toute responsabilité en cas de litige.

## **ARTICLE 9 : PLACEMENT DE PRODUITS**

Le placement de produits publicitaires n'est pas autorisé et pourra être une raison d'élimination du concours.

## **ARTICLE 10 : DÉCHARGE**

L'organisateur décline toute responsabilité si le concours devait être modifié, reporté ou annulé.

## **ARTICLE 14 : ACCORD**

La participation est gratuite. Elle ne donne lieu à aucune rémunération. La participation à ce concours entraîne l'acceptation automatique des présentes conditions de participation. Le recours à la voie juridique est exclu.

Monthey, le 25 janvier 2019